



Message du Conseil communal au Conseil général n° 146 du 9 mars 2020

OBJET : Prendre connaissance et approuver un crédit-cadre 2020-2024 de CHF 280'000 pour le renouvellement de 30% des compteurs d'eau potable avec la mise en place d'un système radio de relevé à distance.

1. Préambule

Depuis 2016, les autorités communales assurent le renouvellement de son parc de compteurs d'eau qui totalise aujourd'hui 2255 unités. Les compteurs sont couplés d'un système radio de relevé à distance.

Pour rappel, un premier crédit de CHF 121'600 a été approuvé par le Conseil général pour l'achat de compteurs d'eau avec la mise en place d'un système radio pour les villages de Soulce et d'Undervelier (installés en 2017).

Entre 2018 et 2019, le renouvellement des compteurs se poursuit, suite à la liaison du hameau de Sceut au SEF (Syndicat des Eaux des Franches-Montagnes) via le village de Saint-Brais. Un montant annuel de CHF 56'000 est porté au budget depuis 2019 pour assurer ce renouvellement.

Avec l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 ainsi qu'en suivant l'axe du programme de législature de politique énergétique et environnementale souhaitée par le Conseil communal, ce type de renouvellement est soumis à message au Conseil Général.

Les autorités communales vous proposent de poursuivre ce renouvellement, durant une période de 5 ans soit de 2020 – 2024, ce qui nous permettra de remettre à niveau le 30% des compteurs.

2. Considérations générales

Le compteur d'eau est l'instrument qui permet de mesurer la consommation d'eau d'une installation (en m³). Les volumes d'eau consommés nous aident à mieux établir la présence de fuites, d'établir les factures de consommation et de répartir les coûts de production entre les abonnés.

Avant la fusion, chaque village effectuait de manière différente la tarification de la facturation d'eau ;

- Les villages de Bassecourt, Berlincourt, Courfivre, Glovelier et Sceut étaient équipés de compteurs.
- Les villages de Soulce et d'Undervelier ne possédaient pas de compteurs.

Avec la fusion, face à cette réalité, les Autorités communales ont tenu à mettre sur le même pied d'égalité tous les abonnés. Elles ont donc proposé un premier crédit de CHF 121'600 pour l'achat de compteurs d'eau avec la mise en place d'un système de relevé radio pour les villages de Soulce et d'Undervelier (*c.f message n° 80 : Crédit de CHF 121'600.- TTC pour l'achat des compteurs d'eau en vue de leur installation à Soulce et Undervelier.*).

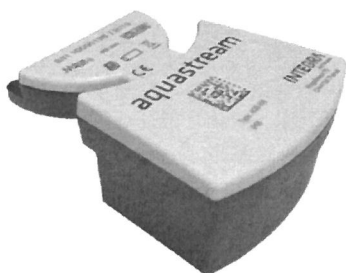
Suite à cette installation qui a fait ses preuves dès son application, la volonté de poursuivre en ce sens est évoquée par les Autorités communales, ceci pour les raisons suivantes :

- La grande majorité des compteurs équipant les villages de Bassecourt, Courfaivre et Glovelier avait largement dépassé sa durée de vie fixée à 15 ans.
- Les compteurs de fournisseurs différents ne nous permettaient pas de bénéficier de rabais lors de leur achat ;
- Relever les compteurs d'eau chez les abonnés était une tâche fastidieuse et elle n'a pas évolué aussi vite que les dernières technologies.
- Il n'est pas possible de visualiser en un instant (t) la consommation globale des abonnés.
- L'entrée en vigueur le 1^{er} février 2016 de la nouvelle loi cantonale sur la gestion des eaux (LGEaux) oblige à davantage de rigueur aux communes.

3. Considérations particulières

Notre système de surveillance du réseau nous a permis une amélioration significative dans le domaine des économies et de la maîtrise de l'eau.

Cependant, la commune de Haute-Sorne est aujourd'hui dans l'incapacité de calculer un taux de fuite avec précision, ceci en raison de l'impossibilité de procéder à un relevé sur tout le réseau en un même instant.



Pour ces différentes raisons, nos compteurs se doivent d'être renouvelés continuellement.

Les autorités communales ont souhaité modifier fondamentalement les pratiques du relevé de la consommation d'eau en passant à une génération de compteur équipé d'un système radio de relevé à distance.

Module radio pour faire le relevé à distance

Actuellement, nous pratiquons 3 systèmes de relevé des compteurs différents, soit :

- Relevé radio à Soulce, Undervelier et Sceut. Il se fait par le fontainier au moyen d'un appareil spécifique qui télécharge les informations fournies par le système ;
- Relevé par l'abonné qui communique à la commune les données affichées par son compteur ;
- Relevé des compteurs d'eau par le web et envoi des factures par e-mail.

Le personnel du service des eaux et de la voirie est sollicité pour procéder aux relevés manquants si l'abonné n'a pas communiqué les informations malgré le rappel (+/- 150 relevés par an).

Ces pratiques ne permettent pas un gain de temps ou d'obtenir des données fiables. Cela amène à une augmentation des coûts administratifs et temporelles pour la commune.

Le renouvellement a l'avantage de faciliter le relevé qui ne dépend plus de la présence des abonnés pour la lecture du compteur.

4. Délai de réalisation

A l'heure actuelle, le renouvellement s'effectue à Courfaivre.

En fonction des renouvellements intervenus dans les anciennes communes et des connaissances de nos réseaux par notre personnel, la situation est évaluée comme suit :

Village	Nombre de compteurs	Remplacement ancien compteur (<2007) et installation module radio	Module radio uniquement (compteur >=2007)	% réalisé
Soulce	107	-	-	100%
Undervelier	100	-	-	100%
Sceut	51	-	-	100%
Courfaivre	562	50%	50%	50%
Glovelier	423	90 – 95%	5 – 10%	0%
Berlincourt	43	85 – 90%	10 – 15%	0%
Bassecourt	969	85 – 90%	10 – 15%	0%

Planification pour le renouvellement et l'installation des modules radio pour toute la commune de Haute-Sorne :

Villages	Nombre compteurs	Année de réalisation														
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Soulce	107															
Undervelier	100															
Sceut	51															
Courfaivre	562															
Glovelier	423															
Berlincourt	43															
Bassecourt	969															
	2255															

Le crédit soumis permettra de réaliser la section bleue claire du tableau ci-dessus. Soit le renouvellement des compteurs antérieurs à 2007 et l'installation du module radio sur 30% du parc. Ceci représente 780 compteurs au total à raison de 156 unités par an de 2020 à 2024 inclus.

A l'échéance de 2024, le 60% de nos installations sera renouvelé. Seul le village de Bassecourt sera encore à mettre à jour, qui fera l'objet d'un nouveau message.

Le montant porté au budget 2019 a permis le renouvellement et l'installation du module radio sur plus de 250 compteurs.

Ceci est dû aux rabais de quantité consenti sur les compteurs par le fournisseur. Ces rabais étant variables et non garantis, ils ne sont pas pris en compte dans une telle planification.

5. Coût annuel

La valeur du parc des compteurs est détaillée dans le tableau suivant :

Nombre de compteurs d'eau par diamètre nominal					
Diamètre	Nombre	Prix HT	Total	Nombre années renouvellement	Part annuelle pour le renouvellement
DN 20 - 3/4"	1996	233.00 CHF	465'068.00 CHF		
DN 25 - 1"	144	298.00 CHF	42'912.00 CHF		
DN 32 - 1 1/4"	74	348.00 CHF	25'752.00 CHF		
DN 40 - 1 1/2"	28	516.00 CHF	14'448.00 CHF		
DN 50 - 2"	11	927.00 CHF	10'197.00 CHF		
DN 65 - 2 1/2"	2	2'086.00 CHF	4'172.00 CHF		
Module radio	2255	99.00 CHF	223'245.00 CHF		
		Total HT	785'794.00 CHF		
		TVA	60'506.14 CHF		
		Total TTC	846'300.14 CHF	15 ans	56'420.01 CHF

La valeur totale du parc avoisine les CHF 850'000, le montant annuel du renouvellement du parc sur une base de 15 ans a été arrondi à CHF 56'000.

Ce montant est à investir annuellement jusqu'à l'horizon 2031, date à laquelle l'entier de notre commune disposera de la technologie.

La location annuelle perçue pour ces appareils fait partie intégrante de la taxe de base RAEP.

6. Considérations financières

Investissement Fr. **280'000.-**

Le demande de crédit porte sur un montant de Fr. **280'000.-**

Donner compétence au Conseil communal pour gérer l'acquisition et le financement de l'objet.

7. Financement

Recours à l'emprunt Fr. **280'000.-**

Dans la mesure du possible, le projet sera financé par les recettes courantes.

8. Charge financière annuelle :

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) assimile le compteur d'eau à du mobilier et fixe la durée de vie à 20 ans. Cependant la LGeaux, dans le calcul du maintien de la valeur prend en considération une durée de vie de 15 ans, soit un taux d'amortissement de 6.67%.

Année	Invest. en CHF	Amort. 6.67%	Amort. cumulé	Val. Bilan	Int. 2.0 %
N	56 000	-	-	56 000	1 120
N+1	56 000	3 733	3 733	108 267	2 165
N+2	56 000	3 733	7 467	156 800	3 136
N+3	56 000	3 733	11 200	201 600	4 032
N+4	56 000	3 733	14 933	242 667	4 853
N+5	-	3 733	18 667	224 000	4 480
N+6	-	-	18 667	205 333	4 107
N+7	-	-	18 667	186 667	3 733
N+8	-	-	18 667	168 000	3 360
N+9	-	-	etc. ...	etc. ...	etc. ...

Charge financière annuelle :

Charge financière montants en CHF		
Taux d'amortissement comptable (10% = 10 ans / 6.66 % = 15 ans / etc.)	20%	30 000
Durée amortissement comptable	5 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 2.0 %		3 000
Total de la charge financière annuelle		33 000

En application du règlement communal et de la LGeaux, le service de l'approvisionnement en eau potable, la charge financière annuelle est assurée par le fonds du Maintien de la Valeur.

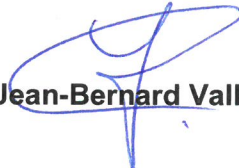
9. Préavis des Autorités

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter la demande de crédit-cadre 2020-2024 de CHF 280'000 pour le renouvellement de 30% des compteurs d'eau potable avec la mise en place d'un système radio de relevé à distance.

Bassecourt, le 12 février 2020

Au nom du Conseil communal

Le Président


Jean-Bernard Vallat

Le Chancelier


Raphaël Messerli